



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE GÉMOZAC  
— & de La Saintonge Viticole —

AR Prefecture

017-241700632-20260528-26\_038-DE  
Reçu le 11/06/2026

N° 26/038

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six,  
Le vingt-huit mai à dix-huit heures trente,  
Les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués par le Président, M. Loïc GIRARD, se sont réunis en séance publique à la salle des fêtes de Gémozac.

**Présents :** Philippe KLÉBER, Nadine BONDON (Berneuil), Dominique FRADIN (Cravans), Loïc GIRARD, Monique BELIS, Thierry AUDEBERT, Sylvie RABET-LARGE (Gémozac), Régis MASSIAS (Jazennes), Jean-Michel CHATELIER, Véronique LAPRÉE, Bruno VOLLETTE (Meursac), Thierry GEORGEON, Annick JACAUD (Montpellier de Médillan), Philippe SOULISSE, Sylvie VIGNAUD (Rioux), Christelle HURTADO, Patrice SOITEL (Saint-André de Lidon), Alain GUÉRIN (Saint-Simon de Pellouaille), Cyril ARRIVÉ (Tanzac), Elise BRÉMONT (Tesson), Brigitte CHOLLET (Thaims), Anaïs BERTET (Thézac), Francis LUDWIG (Villars-en-Pons) et Jean GEAY (Virollet).

**Absents excusés :** Sandra COUDRET (Cravans – pouvoir donné à M. Dominique FRADIN), Xavier COLLIGNON (Gémozac), Pascal LAVERGNE (Rétaud – pouvoir donné à M. Loïc GIRARD), Marie-Line CHAUVET (Rétaud – pouvoir donné à M. Jean-Michel CHATELIER), Mickaël PÉRÉ (Saint-Simon de Pellouaille), Laurent MORICHON (Tesson – pouvoir donné à Elise BRÉMONT), Bruno TAPON (Thaims).

**Date de Convocation :**

Le 22/05/2026

**Nombre de Délégués :**

En exercice : 30

Présents : 24

Votants : 28

Mme Monique BELIS est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Approbation du compte de gestion– Budget annexe Aides à Domicile 2025**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion adressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a pas eu d'observations sur :

1. l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025,
2. l'exécution du budget de l'exercice 2025, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. la comptabilité des valeurs inactives.

**AR Prefecture**

017-241700632-20260528-26\_038-DE  
Reçu le 11/06/2026

Le Conseil communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le Compte de Gestion du Budget annexe Aides à Domicile dressé pour l'exercice 2025 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil.

Fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Loïc GIRARD



Le secrétaire de séance

Monique BELIS



**PUBLIÉE LE : 11/06/2026**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de la CDC de Gémozac – 32 avenue de la Victoire, 17260 GÉMOZAC
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac – CS 80541, 86020 POITIERS Cedex ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site <https://www.telerecours.fr/>